



Fédération Française de Natation
Reconnue d'utilité publique (Décret du 7 juillet 1932)
Comité de Champagne-Ardenne
2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.70.58.59 - E-mail : cr07.natation@wanadoo.fr
Web : champagneardenne.ffnatation.fr



E.R.F.A.N.
ECOLE REGIONALE DE FORMATION AUX ACTIVITES DE LA NATATION
2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.70.58.59
E-mail : cr07.natation@wanadoo.fr
Web : champagneardenne.ffnatation.fr



DOSSIER BNSSA 2011-2012

BREVET NATIONAL DE SAUVETAGE ET DE SECURITE AQUATIQUE

Formation continue à REIMS

Du 3 novembre 2011 au 19 avril 2012
Coût : 500 € (si PSE 1 acquis = moins 100 €)

Ou

Stage bloqué à REIMS

Du 21 au 27 avril 2012 inclus
Coût : 430 € (si PSE 1 acquis = moins 100 €)



**Date de l'examen 2012: jeudi 10 mai 2012 (à confirmer)
à Châlons en Champagne**



ATTENTION : Vous devez pour suivre ces formations

- Etre titulaire du PSE 1 au jour de l'examen
- Avoir 18 ans le jour de l'examen
- Etre bon nageur pour l'inscription au stage bloqué

NOTE IMPORTANTE : Les dossiers sont à retourner impérativement :

- Pour le 24 octobre 2011 dernier délai (formation continue)
- Pour le 19 mars 2012 dernier délai (stage bloqué)

EXAMEN DU B.N.S.S.A

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Vous voulez surveiller une baignade d'accès gratuit (plage de bord de mer, de rivière...), seconder un **Maître Nageur Sauveteur** dans une piscine... devenez titulaire du **B.N.S.S.A**.

NB : Les formations n'ont pas pour mission de trouver une embauche pour ses candidats. Il leur appartient de le faire personnellement.

IMPERATIF :

- Avoir suivi une formation
- Etre majeur le jour de l'examen et **être en possession** du PSE1 ou PSE2

NATURE DES EPREUVES :

L'examen pour l'obtention du BNSSA comporte :

- **Quatre épreuves pratiques éliminatoires non cotées** :

- Epreuve d'apnée et mannequin sur une distance de 100 m ;
- Epreuve avec palmes, masque et tuba sur une distance de 250 m ;
- Epreuve d'action du sauveteur sur le noyé (prise de dégagement) ;
- Epreuve de premiers secours ;

- **Une épreuve cotée** :

- Réglementation et prévention.

Le **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** est délivré aux candidats admis aux épreuves éliminatoires et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 30 points sur 40.

Le détail des épreuves vous sera précisé en début de formation.

Vous pouvez consulter l'arrêté du 22 juin 2011 à l'aide du lien suivant :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/frameset.html>

Choisir JO du 30 juin 2011 et rechercher le texte 34.

Pour la formation continue :

Les dossiers d'inscription à l'examen fournis en temps utile, seront à retourner à l'ERFAN **pour le 21 avril 2012, dernier délai pour la session de mai.**

Pour le stage bloqué : Les informations seront fournies au début du stage.

PREPARATION A L'EXAMEN DU B.N.S.S.A

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Formation continue

Stage du 3 novembre 2011 au 19 avril 2012

Les candidats ne peuvent se présenter à l'examen que s'ils satisfont aux exigences suivantes :

- Suivre la préparation physique
- Obtenir au moins le PSE 1
- Suivre le stage de réglementation

PREPARATION PHYSIQUE DATES ET HEURES D'ENTRAINEMENT

Les lundis de 20h à 21h à la Piscine Nautilud de Reims du 07/11/2011 au 16/04/2012 et les jeudis de 19h45 à 20h45 à la piscine du Château-d'Eau de Reims du 03/11/2011 au 19/04/2012.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les congés scolaires.

Note : le 3 novembre 2011 il est prévu une réunion d'information à la piscine du Château d'Eau de Reims

NB :

- Les candidats subiront dès les premières séances, un ensemble de tests physiques (nage, remorquage...).

Un niveau trop faible ou un nombre de candidats trop élevé ne permettra pas l'accès à la formation pour tous.

Les candidats admis en formation seront individuellement informés du programme d'entraînement qu'ils devront suivre (présence obligatoire à une ou deux séances hebdomadaires) pour être présentés à l'examen. Certains nageurs particulièrement performants bénéficieront d'allègements. Le non respect du programme ne permettra pas l'accès aux épreuves de l'examen.

La préparation aux épreuves de réglementation est obligatoire pour tous les candidats qui ont suivi la formation continue :
Elle se déroulera sur 2 jours le samedi 21 et le dimanche 22 avril 2012, en même temps que le stage bloqué

PREPARATION AUX DIPLOMES DE SECOURISME

Attestation de Formation aux Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 (PSE 1)

La formation sera assurée par l'UNION DEPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS DE LA MARNE (UDPS 51) à des dates qui restent à préciser :

Organisme ayant conventionné avec le Centre de formation (ERFAN)

Coordonnées de l'UDPS 51

Monsieur Richard SEIBERT
5, rue Louis Armand - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Téléphone: 03 26 22 18 75 - Portable : 06 62 02 15 14

FICHE D'INSCRIPTION A LA PREPARATION DU BNSSA 2011/2012

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Formation continue à Reims

NOM :

Prénoms :

N° de Portable :

ou N° de Téléphone fixe :

Adresse mail :

Date et Lieu de Naissance : né(e) le : _____ à _____

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Etes-vous titulaire du :

PSE 1

ou

PSE 2

Si oui joindre une copie de l'attestation

Avant le début de la formation, le candidat devra fournir, outre la présente fiche :

- La somme de **500 €** (seul les paiements par chèques sont acceptés, à l'ordre du Comité Régional Champagne Ardenne de natation - ERFAN) couvrant, l'encadrement pédagogique, les frais d'assurance, les entrées à la piscine et la formation au PSE1.
- un certificat médical datant **de moins de trois mois** et autorisant le candidat à **la pratique de la natation et du sauvetage (modèle joint)**.
- 1 photo d'identité (avec votre nom au dos)

Ces documents sont à envoyer au Secrétariat du Comité Régional de Natation
2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

PREPARATION A L'EXAMEN DU B.N.S.S.A

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

STAGE BLOQUE

Stage du 21 au 27 avril 2012 inclus

(Date à confirmer)

Stage comprenant la préparation physique, la réglementation et la formation de secourisme (PSE1)

Fiche d'inscription en annexe

Stage réservé en priorité à des candidats bons nageurs.

Stage se déroulant pendant les congés scolaires de printemps. Les candidats intéressés devront apporter la preuve de leurs capacités physiques (appartenance à un club FFN ou attestation de pratique régulière). Les responsables du stage vérifieront le niveau de préparation physique des candidats et ils informeront chaque stagiaire de leurs perspectives de succès à l'examen.

FICHE D'INSCRIPTION A LA PREPARATION DU BNSSA 2011/2012

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Stage bloqué à Reims

NOM :

Prénoms :

N° de Portable :

ou N° de Téléphone fixe :

Adresse mail :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Etes-vous titulaire du :

PSE 1

ou

PSE 2

Si oui joindre une copie de l'attestation

Avant le début de la formation, le candidat devra fournir, outre la présente fiche :

- La somme de **430 €** (seul les paiements par chèques sont acceptés, à l'ordre du Comité Régional Champagne Ardenne de natation - ERFAN) couvrant, l'encadrement pédagogique, les frais d'assurance, les entrées à la piscine et la formation au PSE1.
- un certificat médical datant de **moins de trois mois** et autorisant le candidat à **la pratique de la natation et du sauvetage (modèle joint)**.
- 1 photo d'identité (avec votre nom au dos)

Ces documents sont à envoyer au Secrétariat du Comité Régional de Natation
2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

